



CONVENTIONS REGIONALES DE COHESION URBAINE ET SOCIALE

Communauté urbaine du Grand Dijon

Ville de Mâcon et communauté d'agglomération Mâconnais Val-de-Saône

Communauté d'agglomération Chalon Val de Bourgogne

Ville d'Autun et communauté de communes du Grand Autunois Morvan

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Ville de Sens et communauté de communes du Sénonais

Ville de Joigny et communauté de communes du Jovinien

Ville de Migennes et communauté de communes du Migennois

Avis

Rapporteur : Jean PIRET

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Les rapports transmis par Monsieur le président du conseil régional relatifs aux conventions régionales de cohésion urbaine et sociale :
 - Communauté urbaine du Grand Dijon
 - Ville de Mâcon et communauté d'agglomération Mâconnais Val-de-Saône
 - Communauté d'agglomération Chalon Val de Bourgogne
 - Ville d'Autun et communauté de communes du Grand Autunois Morvan
 - Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
 - Ville de Sens et communauté de communes du Sénonais
 - Ville de Joigny et communauté de communes du Jovinien
 - Ville de Migennes et communauté de communes du Migennois
- ◆ L'avis exprimé par la commission « Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politiques de la santé et du sport, politiques culturelles et loisirs » du CESER, lors de sa réunion du 16 juin 2015,

Il est proposé de délibérer comme suit :

Le CESER prend acte des conventions régionales de cohésion urbaine et sociale :

- Communauté urbaine du Grand Dijon
- Ville de Mâcon et communauté d'agglomération Mâconnais Val-de-Saône
- Communauté d'agglomération Chalon Val de Bourgogne
- Ville d'Autun et communauté de communes du Grand Autunois Morvan
- Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
- Ville de Sens et communauté de communes du Sénonais
- Ville de Joigny et communauté de communes du Jovinien
- Ville de Migennes et communauté de communes du Migennois

AVIS ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ